

REGLEMENT INTERIEUR DU PONEY CLUB

Organisation du Poney Club

Pour les parents

1. vous trouverez les horaires des groupes de reprise des cavaliers sur [le bureau](#) du Poney Club. En l'absence de [Sylvie](#), ses salariés la remplacent pour tout.
2. Les cavaliers sont inscrits automatiquement dans leur reprise chaque semaine. Le montoir se fait la veille.
3. **Si vous êtes dans l'impossibilité de venir la semaine suivante, notez votre annulation sur la feuille prévue à cet effet au bureau ou, nous prévenir au plus tard la veille avant 19 h précise. Attention, si vous ne décommandez pas, l'heure sera perdue (maxi 2 annulations par trimestre), tout rattrapage doit être fait la semaine suivante ou précédente de l'annulation et au plus tard dans le trimestre en cours.**
4. **Les rattrapages** doivent être fait dans **la semaine suivante voire dans la semaine précédente de l'annulation** et dans tous les cas, uniquement dans le trimestre en cours soit septembre à décembre, janvier à mars et avril à juin. Passé ce délai, l'heure de cours est perdue. Il n'est pas possible de rattraper sous forme de stage ou autres les séances .

Les rattrapages se feront uniquement sur un seule page horaire par semaine : le samedi de 16 h 40 à 17 h 40, ceci pour ne plus perturber nos cours et le montoir de nos poneys... --2 semaines sur 3 pour [les cavaliers stables aux 3 allures](#) et une fois sur 3 pour les [galops 1 et 2](#) . Les demandes se feront par mail ou texto uniquement, et minimum la veille au plus tard.

Les forfaits et les cartes ne sont ni cessible, ni remboursable.

5. Les sorties (concours, dénivelés etc...) doivent se régler 3 jours avant la manifestation et la veille au plus tard.
6. Horaire de réception téléphonique : de **9 h à 12 h 15** et de **13 h 30 à 19 h**. Laissez un message. **Le club ne prend pas de communications téléphoniques les mercredis et samedis**. Les annulations doivent se faire au plus tard, **la veille avant 19 h** par téléphone, texto ou par mail contact@poneychevalnature.com
7. Pour réserver les promenades en main, téléphonez-nous la veille au plus tard.
8. pour une meilleure qualité d'enseignement et pour préserver l'homogénéité des cours en niveau équestre. **Nous avons réservé le mercredi et le samedi aux cavaliers réguliers qui s'engagent sur le forfait annuel.**

9. **Les forfaits annuels** pour les plus de 7 ans et moins de 7 ans vous donne droit à une séance par semaine à un horaire fixe.

Vous pouvez annuler deux fois par trimestre maximum, la veille au plus tard avant 19 h (par mail, texto ou répondeur téléphonique), attention : toute séance **non décommandée est perdue, ainsi que toute annulation dans le trimestre supérieur à deux annulations** (sauf neige sur la route ou le certificat médical) le certificat médical ne dispense pas de prévenir.

Les cartes de 60 h sont valables de septembre à juin, elles sont pour les cavaliers qui montent 2 h par semaine et très réguliers. Les cavaliers n'étant pas à jour de leur carte ne pourront pas monter. Attention , si il y a un dépassement de 60 séances, il faudra régler les heures faites en plus : 10 € la séance. Si la carte de 60 h n' est pas terminée fin juin, les heures seront perdues. **Le cavalier est inscrit à deux séances par semaine, il doit annuler la séance la veille au plus tard, avant 19 h s'il ne peut pas venir (annulation par mail , texto ou message téléphonique) si l'annulation n'a pas été faite, la séance sera décomptée de la carte 60 h** (sauf neige sur la route ou le certificat médical) le certificat médical ne dispense pas de prévenir.

Pour la carte de 60 h, si vous annulez votre séance, il n'est pas nécessaire de la rattraper systématiquement puisqu'il y a 34 mercredis et samedis, soit 68 séances sur l'année si vous ne manquez jamais, c'est pourquoi un réajustement sera fait si vous dépassez 60 h. Si vous ne voulez pas faire de dépassement, nous vous invitons à gérer votre carte en prévoyant 8 annulations de séances dans l'année.

Les cartes de 10 h et les deux cartes de 10h pour les adultes sont valables 4 mois et seulement pour les cours en semaine et dimanche (hors mercredi et samedi).

Les annulations et rattrapages sont soumis aux mêmes règles que pour la carte de 60 h

Les forfaits et les cartes ne sont ni cessible, ni remboursable.

Les forfaits annuels ou de 2 trimestres pour les petits, la carte de 60 h, les deux cartes de 10 h pour les adultes, se règlent d'avance. Ils sont proposés uniquement aux cavaliers réguliers qui s'engagent pour l'année sur les mercredis et les samedis où nous refusons des cavaliers par manque de place

Le règlement se fera en début de l'année scolaire.

Nous vous proposons de faire 4 CHEQUES POUR ECHELONNER LE COÛT,

- 10. Les cours sont assurés les jours de pluie.** Des vêtements chauds et surtout imperméables protégeront efficacement votre enfant. En cas de mauvais temps excessif, nous en profiterons pour réviser le côté théorique (hippologie) et l'approche autour du poney, suivant le galop que votre enfant prépare.
- 11. Le port de la bombe-casque est obligatoire** et chaque adhérent doit avoir sa propre bombe-casque aux normes européennes **avec son nom étiqueté dedans**. Rien ne ressemble plus à une bombe qu'une autre bombe (trop de problème d'échange chaque année) . **Les bombes ayant subi un choc violent ou étant mal traitées sont à remplacer pour des raisons de sécurité.**
- 12 .** Il n'est pas possible pour nous garder votre matériel de pansage, selle, bombe, tapis etc.. nous vous demandons de ne rien laisser au club.
Il sera toléré, uniquement une mallette en plastique (boite de pansage en plastique) à condition qu'il y est le nom sur les 4 faces, qu'elle soit fermée (pas de boite sans couvercle ou entrouverte car trop remplie.) celle-ci sera stockée à un endroit unique et rangée systématiquement par vous-même avant votre départ.
Si nous devons ranger votre boite le soir après notre journée de travail, nous vous demanderons de ne plus l'entreposer au club.
- 13.** Le club est assuré uniquement en responsabilité civile, aucune assurance vol n'a été souscrite. En matière de vol nous déclinons toute responsabilité.

AVIS AUX CAVALIERS ET LEURS PARENTS

- 1 . Pour les questions administratives, contactez-nous par mail en laissant votre numéro de téléphone . Nous vous rappellerons si nécessaire.**
2. Toutes les informations vous sont communiquées sur le tableau d'affichage, elles concernent le secrétariat, [les concours](#) , les stages, les sorties diverses etc... **Prenez le temps de les lire.** Elles sont aussi disponibles à l'avance sur le site <http://www.poneychevalnature.com>

LE REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE EQUESTRE

POUR LES ENFANTS

1. Les poneys

Pas de brutalité, pas d'agressions verbales. Nos poneys ont eu un dressage spécifique. Certains cavaliers peuvent anéantir ce dressage en ne respectant pas les quelques règles qui suivent.

Ne pas donner de friandises dans la main, quand ils sont attachés (pain, sucre, carottes etc.) ce geste leur apprend à devenir capricieux, à mordre et à taper, DANGEREUX.

Quand ils ont fini leur journée et qu'ils sont de retour au parc, vous pouvez éventuellement :

- leur jeter du pain (sans pénétrer dans le parc, car ils risquent de se disputer et vous, de recevoir un de pied destiné aux copains.)

- leur donner une carotte par terre en les remettant dans le pré.

Vous pouvez aussi nous amener du pain, qui sera le bienvenu pour les appeler quand on va les chercher dans le pré ou pour leur donner en fin de journée dans le parc.

Après le travail et pour les remercier de vous avoir porté, rien ne vaut une bonne caresse, un chuchotement à l'oreille et un petit pansage, sans oublier de leur présenter un peu d'eau s'il fait chaud et quand ils sortent de la carrière.

2. Le matériel

Laver le mors du filet après utilisation. Remonter systématiquement les étriers et les bloquer par leurs étrivières avant même de desseller.

Poser correctement à l'emplacement prévu à cet effet : filet, selle et tapis, longe.

Etrilles, brosses, cure pieds, tapis et longes doivent être rangés tout de suite après leur utilisation et ne pas traîner par terre.

En raison du non respect du matériel du club, il a été décidé que chaque cavalier devrait avoir son propre matériel de pansage standard (étrille, bouchon, cure pied indispensable, et autre si le cavalier le souhaite.)

3- Les installations

Le respect des installations est impératif, ne pas monter sur les barrières, ne pas déplacer le matériel pédagogique mis en place dans les carrières etc.

LE CENTRE EQUESTRE EST UN ESPACE ENTIEREMENT NON FUMEUR, cf décret sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

4- L'environnement

Enlever immédiatement les crottins du poney qu t'a été attribué sur la feuille de monte, lorsqu'il est attaché à la barrie (une brouette, pelle, râteau sont mis à ta disposition.)

Les papiers et les gobelets sont à leur place dans la poubelle.

Après et même avant de monter, présenter systématiquement de l'eau à ton poney ou cheval.

UNE PETITE TACHE DE RANGEMENT SERA ATTRIBUEE AUX CAVALIERS NE REPECTANT PAS UN DES POINTS CI-DESSUS